



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

CIRCONSCRIPTION PÉDAGOGIQUE N°8

*L'Inspecteur de l'éducation nationale*

PUNAAUIA, le 26 août 2025

à

**Mesdames les enseignantes et Messieurs les enseignants  
s/c de Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs  
des écoles de Punaauia/Moorea/Maiao**

**NOTE DE SERVICE n°3 - 2025  
PPCR**

**Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) des personnels enseignants,  
d'éducation et d'orientation – psychologue de l'éducation nationale**

**Référence : circulaire n°31784/2025/MEE/DGEE/DRHE/BRH1 du 21 novembre 2025**

**1. Finalités**

Le rendez-vous de carrière est l'occasion de conduire avec l'évaluation, une analyse réflexive et contextualisée de vos activités et pratiques professionnelles, en identifiant les évolutions les plus caractéristiques de votre parcours, jusqu'au premier rendez-vous de carrière.

**2. Déroulement du rendez-vous de carrière**

Le rendez-vous de carrière, organisé en deux temps, est conduit par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. Une visite de situation professionnelle en classe pour le professeur des écoles et en situation de prise en charge pour les enseignants spécialisés. La conduite de séance en classe ou la prise en charge spécialisée sera suivie d'un entretien portant sur l'observation des activités d'apprentissage mis en œuvre et dans un deuxième temps sur l'ensemble des compétences attendues.

**3. Planning des rendez-vous de carrière 2025/2026.**

Trois rendez-vous de carrière sont programmés. Ils concernent tous les enseignants qui sont actuellement au 6<sup>ème</sup> échelon, au 8<sup>ème</sup> échelon et au 9<sup>ème</sup> échelon selon les dispositions du décret. Vous serez averti par les services de la DGEE de votre inscription sur la liste des PE faisant l'objet d'un rendez-vous de carrière. Une convocation sous la forme d'un courriel vous sera adressée **sur votre messagerie professionnelle académique**, indiquant la date et l'heure du rendez-vous. **Le document de référence de l'entretien devra être renseigné et retourné avec votre emploi du temps au secrétariat une semaine avant la venue de l'inspecteur de l'éducation nationale.**

## **4. Le temps du rendez-vous de carrière**

### **4.1. La visite d'inspection**

Le jour de l'inspection, vous présenterez 2 séances de 30 à 60 mn. Les séances observées porteront sur une séance de français ou de mathématiques et dans une autre discipline (Langues régionales, Humanité, Sciences, EPS) selon le tableau de progressivité des apprentissages du cycle dans lequel vous exercez et le projet de votre classe. L'observation en situation portera sur les points suivants :

- *L'implication et la réflexion de l'élève dans les apprentissages ;*
- *La place accordée à la mémorisation et aux automatismes ;*
- *La prise en compte de la diversité des élèves ;*
- *Les modalités d'évaluation ;*
- *La progressivité des apprentissages et de l'acquisition des compétences du socle en cours du cycle ;*
- *Le cadre de la classe.*

Vous voudrez bien tenir à disposition le jour de ma venue tous les documents utiles à la compréhension de votre travail. La version papier des documents de préparation sera privilégiée et placée sur un espace accessible.

- ✓ *Les registres réglementaires (le registre d'appel avec les dates de naissance des enfants et le taux de fréquentation...)*
- ✓ *Les documents relatifs à l'organisation de votre travail (emploi du temps, cahier journal, progressivité des apprentissages, projets de classe)*
- ✓ *Les outils et les travaux des élèves : cahiers, classeurs, fichiers, manuels, productions...*
- ✓ *Les outils d'évaluation*
- ✓ *Les projets d'aides spécialisés des élèves suivis par le DASED*
- ✓ *Les documents de contractualisation PPRE, PAI, PPS, PAP, projet d'intervention du DASED*
- ✓ *Le projet périodique*

### **4.2 Modalités spécifiques pour les directrices et les directeurs d'école**

Les directrices et directeurs me transmettront leur rapport d'activités et mettront à ma disposition :

- ✓ *Le registre des élèves inscrits ;*
- ✓ *Les registres d'appel ;*
- ✓ *Le registre de sécurité ;*
- ✓ *Le registre des conseils d'école ;*
- ✓ *Les registres des conseils de maîtres et des conseils de maîtres de cycle ;*
- ✓ *Le cahier des comptes de la coopérative scolaire ;*
- ✓ *Le règlement intérieur de l'école.*
- ✓ *Le projet d'école*

L'entretien portera sur la gestion administrative de l'école et sur la base des éléments relatifs au pilotage pédagogique, présentés dans le rapport d'activités.

### 4.3 Modalités spécifiques pour les enseignants spécialisés du DASED

Les enseignants spécialisés mettront à ma disposition :

- Le projet du Dased ;
- Les outils de conception et d'organisation du travail ;
- les projets individuels d'aides spécialisées ;
- Les dossiers de suivi des élèves.

### 5. L'entretien

Moment essentiel du rendez-vous de carrière (45' à 60 minutes), il est l'occasion d'un dialogue privilégié prenant en compte l'analyse réflexive de la pratique de classe à partir des observables précisés ci-dessus. Des pistes de travail sont alors proposées pour vous aider. L'entretien a pour but également d'élargir le point de vue sur votre parcours professionnel.

Les directions, avec le concours du secrétariat de l'IEN, s'attacheront à proposer les conditions matérielles les plus favorables notamment en organisant le remplacement de service et la prise en charge des élèves lors de l'entretien. **De même, les dispositions stipulées au point 4 devront être rappelées au PE concerné.**

### 6. Le compte rendu de rendez-vous de carrière

Le compte rendu de rendez-vous de carrière, via l'application SIAE, sera complété par l'IEN et vous sera transmis dans un délai n'excédant pas une semaine. Vous disposerez alors de 3 semaines à compter de la date de réception pour formuler vos observations.

Jean-Claude, Miriana GREIG



Inspecteur de l'Éducation nationale